

Actualité Dunkerque

L'association Droit au vélo s'installe à Dunkerque

Vendredi 27.05.2011, 05:12 - La Voix du Nord



L'ADAV est basée à la Maison de l'environnement..

L'association Droit au vélo (ADAV) vient de créer une antenne locale à Dunkerque..., qui a son siège à la Maison de l'environnement.

Depuis septembre, ils sont une trentaine de membres.

L'ADAV a d'abord une vocation à l'éducation à la circulation cycliste : « On explique aux gens comment est structuré le réseau, comment s'en servir au mieux. On les aide à se construire un itinéraire en fonction de leurs besoins. On peut les aider à choisir leur vélo », détaille Olivier Cohen, responsable de l'antenne dunkerquoise.

Une antenne qui aimerait, à l'instar de ce qui se fait dans d'autres villes, proposer des cours de mécanique vélo : « Nous cherchons un local », précise Olivier Cohen.

L'association a un partenariat avec des magasins de vélo de Dunkerque (Arcelon, place de l'Europe, et Demol, rue des Arbres). Il permet à ses membres d'obtenir des ristournes. Autre avantage, qui existe à Lille mais pas (encore ?) à Dunkerque, l'ADAV a des accords avec des commerçants qui mettent à disposition des kits de réparation pour les crevaisons.

Les adhérents reçoivent aussi régulièrement L'HeurOvélo, le magazine de l'ADAV, une mine d'infos. Toujours avec la volonté d'être très concrète, l'association met à disposition des fiches pratiques la mécanique, le Code de la route, la sécurité, etc., accessibles sur son site internet (1).

Bref, l'ADAV, qui sera présente ce week-end à la fête du vélo (lire ci-dessous) cherche à faciliter la vie des cyclistes et à faire franchir le pas à ceux qui hésiteraient encore. Olivier Cohen, lui, s'y est mis voilà « six ou sept ans », au départ quand il faisait beau, puis de plus en plus, jusqu'à adopter ce mode de déplacement dans sa vie quotidienne : « J'ai pris conscience de l'intérêt écologique, économique et pour la santé du vélo. En ville, c'est fondamentalement agréable. Et beaucoup plus rapide que la voiture », explique-t-il, en soulignant qu'hormis en cas de grosse tempête, la météo dunkerquoise ne constitue pas un obstacle à la pratique du vélo.

A. M.

(1) www.droitauvelo.org

Actualité Dunkerque

Hors pistes et sur voies cyclables, comment faire du vélo dans l'agglomération ?

Vendredi 27.05.2011, 05:12 - La Voix du Nord



Les zones 30 et les zones de rencontre sont amenées à se multiplier à Dunkerque.

| ON EN PARLE |

Demain, pleins phares sur l'utilisation du vélo, à l'occasion de la fête du Vélo..., place du Centenaire. L'occasion de faire le point sur les aménagements pour les bicyclettes.

Le réseau dunkerquois. - Utilisateur des aménagements cyclables en ville, on a plutôt l'impression qu'ils ne sont pas assez nombreux. Impression démentie par Olivier Cohen, responsable de l'antenne locale de l'Association droit au vélo (ADAV) : « En 2009, la communauté urbaine de Dunkerque comptait 170 km d'aménagements cyclables. C'est beaucoup. On est bien loti. » 170 km en 2009, donc un peu plus aujourd'hui, sur un total de 650 km de voiries communautaires. « Il y a peut-être une inégalité entre les quartiers », concède le représentant de l'ADAV.

Hors pistes. - Il n'y a pas que les bandes et les pistes cyclables dans la vie. Le vélo a aussi toute sa place en dehors de ces aménagements matérialisés et formalisés. « On n'aura jamais de pistes ou de bandes cyclables dans les petites rues de Malo ou de Rosendaël.

La voirie y est trop étroite ou trop encombrée par le stationnement », explique Olivier Cohen. Dans ces cas-là, la solution, pour la collectivité, est de créer des « zones 30 ». En réduisant la vitesse des voitures, on apporte de la sécurité aux vélos, aux piétons... Elles apparaissent ici ou là, comme à Malo, dans le secteur entre l'église et la place Delta, rappelle Olivier Cohen. Sauf indication contraire, dans ces zones 30 ou dans les zones dites de rencontre (20 km/h), un cycliste a alors le droit de rouler à contre-sens, comme c'est le cas dans le centre ville, rue Wilson. Deux nouvelles zones 30 doivent bientôt voir le jour, en Citadelle et aux Glacis. Et dans notre édition de vendredi, Michel Delebarre annonçait son intention de mettre à terme le centre ville à ce régime, dans la perspective du Coeur d'agglomération.

Quand le vélo fait le trottoir. - On voit aussi apparaître, de plus en plus, des pistes cyclables sur des trottoirs assez larges. C'est le cas dans le secteur de la sous-préfecture, sur le quai des Hollandais ou avenue de la Libération, aux Glacis, où elles attendent leur marquage au sol. Avantage : le cycliste n'a rien à craindre des voitures. Inconvénients : les piétons s'y aventurent souvent sans en avoir conscience les riverains y stationnent face à leur garage, coupant la trajectoire, comme par exemple avenue du Large.

Points noirs. - Certes, quand on circule à vélo, ce n'est pas pour autant que la route est à soi. Mais on est parfois agacé par des manques ou la bizarrerie de certains aménagements. Des manques, comme à l'entrée de Saint-Pol-sur-Mer, au niveau de la Sécurité sociale où la route a été refaite mais pas la piste cyclable comme à l'arrivée sur des gros carrefours où la bande cyclable s'arrête et oblige à se recoller dans la circulation quand les voitures laissent peu de place (cf route de Furnes) comme au carrefour de l'avenue de Rosendaël et de la rue Carton-Lurat... L'ADAV demande d'ailleurs à ses adhérents de lui faire remonter, via des cyclofiches, les anomalies qu'ils rencontrent, afin de les transmettre à la CUD avec laquelle sont partenaires. Des aménagements pas au top, comme des bordures de chaussée encore trop élevées pour éviter le choc sur la selle. Et des incivilités, quand les automobilistes se garent sur les pistes cyclables, comme c'est le cas régulièrement rue du Leughenaer ou quai des Hollandais. •

ANNICK MICHAUD